



Obligation du certificat de travail

Par **mathildou33**, le **01/09/2010** à **11:10**

Bonjour,

J'ai été durant trois mois embauché par un Institut Médico-Educatif en Polynésie (normalement soumis au même régime du droit du travail que la métropole) auprès d'enfants autistes pour l'animation d'ateliers artistiques. J'avais alors une patente artistique. Depuis maintenant 2 mois, je réclame et le paiement de mes dernières heures de travail et mon certificat de travail pour justifier d'une expérience auprès de ce public spécifique.

Le responsable de l'IME me refuse le certificat de travail et m'écrit "Je m'étonne de votre demande dans la mesure où nous n'étions pas votre employeur mais au contraire votre client puisque vous étiez prestataire de service ". Ce qui n'est pas faux, mais comment justifier d'une expérience auprès d'autistes quand ce n'est pas mentionné dans la convention ?

Attestation est peut-être le mot le plus approprié...

Quant à mes heures non payées, quelle est la procédure à suivre ?

Merci pour vos réponses !